

| | | |
|------------------------|----------|---|
| Fiche Action | DV2B0131 | Favoriser l'installation des porteurs de projets |
| Type de contrat | DV | Contrat de développement durable de Rhône-Alpes |
| Contrat | DV2B | Roannais |
| Objectif | 4 | Construire une politique d'accueil offensive |
| Axe | 1 | Faire du Roannais un espace économique à haute valeur ajoutée |

Relève du PSADER

Non

Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

Contexte

Selon l'Insee, dans les années qui viennent, la population du Roannais devrait se stabiliser autour d'une valeur proche de son niveau actuel. Le solde naturel devrait devenir négatif, et en 2020, un tiers des habitants auraient plus de 65 ans. Cette évolution se répercute au niveau de l'entrepreneuriat puisque, en 2005, 26.1% des chefs d'entreprises avaient plus de 55 ans, soit 3.5 points de plus qu'à l'échelle régionale. Le taux de création d'entreprises est également inférieur au taux départemental et national.

Face à ces perspectives, le Roannais souhaite attirer de « nouvelles forces » - entreprises, créateurs d'entreprises - en mettant en oeuvre une politique globale d'accueil. Une telle politique nécessite d'agir sur plusieurs leviers, notamment l'offre de bâtiments et de moyens de commercialisation et le service d'accompagnement proposé. Pour y parvenir, il est nécessaire de prendre en compte les conditions d'activité, d'habitabilité et de réceptivité du territoire pour répondre aux attentes des éventuels porteurs de projet. Une mise en réseau des moyens et des acteurs concernés par l'intégration et l'accompagnement des nouveaux arrivants est à mener, qu'ils interviennent sur le volet professionnel (ex : aide à la création-reprise d'entreprises) ou sur le volet privé.

L'accompagnement sur le volet privé de l'installation concerne notamment l'aide au conjoint dans sa recherche d'emploi, l'inscription des enfants dans la scolarité, la stimulation de l'offre de logements, etc... La cellule d'accueil à mettre en place pourra en partie répondre à ces besoins. D'autres actions du CDDRA concourront à ce type d'accompagnement (ex : logement). Une articulation avec les SCoTs est aussi à opérer afin de fixer les conditions d'accueil. Cette action s'insérera dans la dynamique créée à l'échelle du Massif central.

Description du contenu opérationnel

A) Mieux coordonner les acteurs impliqués

Il s'agit de créer une cellule d'accueil. Initiée par le Pays, elle aura pour fonction de :

- . coordonner l'ensemble des acteurs concernés par l'accueil d'actifs ou d'entreprises (collectivités, consulaires, agence de développement). Elle aura à sa charge la stratégie, la concertation et l'animation de la construction de l'offre globale en fonction des cibles visées (entreprises, individus).
- . mutualiser les observatoires et bases de données existantes (observatoire du commerce, immobilier d'entreprise, transmission d'activités, cellules de reclassement)
- . sensibiliser à l'accueil (élus, techniciens, commerçants-artisans)

Les opérations suivantes correspondent à un accompagnement adapté à des personnes physiques. D'autres opérations pourront être initiées par la cellule d'accueil sur d'autres cibles. Le schéma prospectif en matière de zones d'activités pourra nourrir cette réflexion.

Si un besoin d'animation supplémentaire est nécessaire, il s'inscrira dans le cadre des appels à projet de la Convention Massif central.

B) Optimisation de la structuration et de l'accompagnement des créateurs d'entreprises

Pour rappel, la Région Rhône-Alpes a lancé en 2009 le projet Créafil. Cette action vise à permettre à tous les porteurs de projets de Rhône-Alpes de disposer d'une offre d'accompagnement de qualité à chaque phase de son projet. Roannais pays de Rhône-Alpes mettra en oeuvre ce dispositif qui participe pleinement à l'objectif recherché. La mise en oeuvre de ce dispositif pourra amener le Pays à soutenir de nouvelles actions sur le territoire (ex : sensibilisation, communication)

Pour conforter cette action, le CDDRA soutiendra aussi l'animation de la plateforme d'initiative locale Loire Initiative au prorata de son activité sur le Roannais, soit un poste estimé à 61 000 € (salaire chargé et frais annexes). Les frais

annexes éligibles (secrétariat, frais de déplacement, formation) ne pourront pas dépasser 30% du montant du salaire brut chargé.

C) Mise en place d'opérations collectives d'accompagnement à l'installation

Le site de proximité Aix-Urfé-Côte Roannaise- La Pacaudière couvre l'ensemble de la partie ouest du Roannais. Il mène depuis plusieurs années des actions d'immersion et de préparation à l'installation d'actifs comme le dispositif « place aux jeunes » ou les sessions d'accueil d'actifs.

L'idée serait d'étendre à l'ensemble du Pays ces opérations, voir d'en développer de nouvelles.

Le CDDRA prendra à hauteur de 50% les coûts d'organisation (logistique, location, salle, intervenants) et de communication nécessaires à ces opérations.

Modifications introduites au titre de l'avenant

La fiche action est recentrée sur les actions liées à la création reprise d'entreprises.

Outre la poursuite du soutien à Initiatives Loire, qui s'avère un levier efficace et efficient, il est proposé d'affecter le reliquat de fonds (un peu moins de 30 000 €) pour soutenir les actions du réseau Créafil qui répondraient à la stratégie. Le projet commun de « dossier créateur unique » est prioritaire.

Cette enveloppe doit permettre de jouer un effet accélérateur dans la mise en œuvre de Créafil.

A) Mieux coordonner les acteurs impliqués

Ce point est réactivé via la mise en place de la démarche Roanne 2025 sur l'attractivité du territoire. Pour assurer une meilleure cohérence du contrat, l'ensemble des actions liées à Roanne 2025 et donc à l'attractivité du territoire seront orientées sur la fiche 1.33.

Ce point ne comprenait pas de financement régional.

B) Optimisation de la structuration et de l'accompagnement des créateurs d'entreprises

Le CDDRA doit jouer un rôle de facilitateur et d'accélérateur par rapport à la démarche créafil en finançant des actions qui contribuent à l'atteinte des 3 objectifs de la démarche. Les opérations éligibles devront :

- s'inscrire dans le parcours du créateur, dans le plan d'actions Roannais
- être une action collective, au moins 2 membres.
- être une action nouvelle ou en forte évolution.

Les coûts externes sont éligibles en totalité. Les coûts internes peuvent être pris en charge à hauteur de 50%. Le taux d'intervention est de 50%.

L'action ne doit pas être financée par ailleurs par la région.

Les Bénéficiaires sont les membres de Créafil Roannais.

C) Mise en place d'opérations collectives d'accompagnement à l'installation

Les actions bénéficiant aux autres cibles que les créateurs d'entreprises peuvent toujours être éligibles sur la fiche 1.33

Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

Dubuis Jérôme
8, imp. de la sous préfecture
42300 ROANNE
Tel. 04 77 44 23 50
email. jdubuis@roannaispays.com

Famille de bénéficiaires potentiels

Collectivités, consulaires, associations, groupements d'entreprises

Indicateurs de suivi

Calendrier de mise en oeuvre

2010-2015

Partenariat

Collectivités, État, Site de proximité Aix-Urfé - Cote Roannaise - La Pacaudière, consulaires, parte

Périmètre concerné

Transversalité

Observations

Critères de sélection des projets susceptibles d'être financés par le Pays dans le cadre de cette action
 - Couverture territoriale d'échelle Pays

Analyse développement durable

Economie/activité

Le projet d'INITIATIVE LOIRE a pour but de développer par an environ 60 créations/reprises d'entreprises donc de renforcer l'économie régionale, et le maintien ou la création d'environ 85 emplois sur le périmètre du Pays Roannais. L'accès aux outils gérés par INITIATIVE LOIRE permet à la création d'entreprises à des personnes dont le patrimoine et les garanties personnelles ne permettent pas de lever seul un prêt bancaire. L'organisation de clubs d'entreprises et le suivi post-crédation ajoutent une valeur ajoutée au territoire par la rencontre et les échanges entre et avec les chefs d'entreprise. Leur intervention s'inscrit dans la durée puisque le taux de pérennité des entreprises soutenues par notre association est de 83% à trois ans et de 75% à cinq ans.

la création d'entreprise participe au redéploiement, renouvellement économique du Roannais

Environnement

INITIATIVE LOIRE veille à ce que les projets financés ne soient pas en total incohérence avec le respect de l'environnement.

Social

Les outils financiers d'INITIATIVE LOIRE (prêts d'honneur, garanties et subventions) sont destinés aux créateurs ou repreneurs d'entreprise DE, DELD, bénéficiaire du RMI, salariés en situation d'emploi précaire dont le patrimoine et les garanties personnelles ne permettent pas de lever seul un prêt bancaire. Les comités d'agrément veillent particulièrement aux dossiers provenant de quartiers ou zones sensibles (ZRR).

la démarche créafil prend en compte l'ensemble des porteurs de projets.

Gouvernance

la démarche Créafil regroupe l'ensemble des opérateurs publics de la création d'entreprises sur le Roannais qui se sont regroupés autour d'une gouvernance et d'objectifs communs. Initiative Loire fait parti du réseau

Validité

L'intervention de la Région permet de développer la création d'entreprises et la réussite de ces entreprises notamment via les outils prêt d'honneur (abondement de la région) et IDECLIC prim' (outil délégué par la région). Initiative Loire permet la mobilisation d'outils régionaux sur la création d'entreprises.

Créafil Roannais s'inscrit pleinement dans la démarche régionale.

| Visualisation graphique | -Value | Neutre | +Value |
|-------------------------|--------|--------|--------|
| Economie/activité | | | X |

| | | | | | | | |
|---------------|--|--|--|--|---|--|---|
| Environnement | | | | | X | | |
| Social | | | | | | | X |
| Gouvernance | | | | | | | X |
| Validité | | | | | | | X |

Plan de financement prévisionnel (€) :

Possibilité de prise en compte des coûts internes ? Oui Non

| Libellé | Nature Fonc/Invest | Montant | Dont subventionnable RRA |
|--------------------------------------|-----------------------|---------|-----------------------------|
| animation Loire Initiative | Fonctionnement | 366 000 | 366 000 |
| actions collectives d'accompagnement | Fonctionnement | 60 000 | 60 000 |
| Total Fonctionnement | | 426 000 | 426 000 |
| Total Investissement | | | |
| Total | | 426 000 | 426 000 |

| Libellé | Financier libre | Montant subventionnable | Montant de la subvention | Taux |
|------------------------------|-----------------|----------------------------|-----------------------------|------|
| Subvention RRA | | 426 000 | 176 400 | 41 |
| Total des subventions | | | 176 400 | |
| Auto financement | | | 249 600 | |
| Total | | | 426 000 | |

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%